



## COMMUNICATION AUX MEDIAS

### FOOTBALL

#### LE TAS REJETTE LES APPELS DEPOSES PAR FC TIMISOARA SA, CS FC BIHOR ORADEA & “CLUB FOTBAL GLORIA 22”

*Lausanne, 18 juillet 2011* - Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a rendu ses décisions dans les quatre affaires suivantes concernant des clubs de football roumains et leurs licences pour la saison 2011/2012 pour la première ligue du championnat de Roumanie et pour les compétitions UEFA :

- Fotbal Club Timisoara SA v. UEFA
- Fotbal Club Timisoara SA v. Romanian Football Federation
- CS FC Bihor Oradea v. Romanian Football Federation & Romanian Professional Football League
- “Club Fotbal Gloria 22” Bistrita v. Romanian Football Federation & Romanian Professional Football League

Les quatre appels ont été rejetés et les décisions attaquées, prises par les autorités compétentes en Roumanie et par l’UEFA, ont été entièrement confirmées.

Les clubs roumains ont déposé leurs appels le 14 et le 22 juin 2011 et toutes les parties ont été d’accord pour que les arbitrages soient traités par voie de procédure accélérée ; les appels ont été soumis à la même Formation d’arbitres du TAS et un calendrier de procédure a été établi avec l’accord des parties, ce qui a permis de terminer l’échange des mémoires écrits le 11 juillet 2011 déjà, et de tenir une audience au siège du TAS les 13 et 14 juillet 2011.

En raison du rejet de leurs appels, les trois clubs ne disposent pas d’une licence pour participer aux championnats roumains de première ligue pour la saison 2011/2012 et le FC Timisoara SA ne dispose d’aucune licence pour participer aux compétitions UEFA cette saison.

La Formation du TAS communiquera les sentences finales, avec les motifs, dans quelques semaines.

Pour de plus amples informations concernant l’activité du TAS et les procédures en général, prière de contacter Me Matthieu Reeb, Secrétaire général du TAS, ou Mme Katy Hogg, Media Assistant. Château de Béthusy, 2, Avenue de Beaumont, 1012 Lausanne, Suisse. Tel. : (41 21) 613 50 00; fax : (41 21) 613 50 01, ou consultez le site internet du TAS : [www.tas-cas.org](http://www.tas-cas.org)